

**Décision n° P 2021- 28 en date du 22 Mars 2021
Portant délégation pour la présidence
de la commission santé, sécurité et conditions de travail**

Le Président du Directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relatif à la Société du Grand Paris,

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris,

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D2020-25 du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lionel CAILLEUX, Directeur adjoint des ressources et, en cas d'empêchement, à M. Nam DURAND, Directeur des ressources humaines de transition, à l'effet de présider les Commissions santé, sécurité et conditions de travail de la Société du Grand Paris.

Article 2

La décision 2021-13 en date du 24 février 2021 est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues par l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé

Fait à Saint-Denis le 22 mars 2021


Jean-François MONTEILS